

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je remarque qu'il se fait tard et que peu de députés sont encore parmi nous. Étant donné que c'est l'heure du souper, je suppose qu'un assez bon nombre de Canadiens écoutent nos délibérations.

Pour les Canadiens qui viennent de se joindre à nous, le Parlement étudie maintenant le projet de loi ministériel C-14. Cette mesure tend à augmenter les taxes cachées que les Canadiens paieront. On ajoute une surtaxe de 3 p. 100 à compter du 1^{er} juillet 1986. Il s'agit d'une taxe de 1,5 p. 100 pour 1986 et de 3 p. 100 pour les années suivantes. Ce sont là les mesures prévues dans le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté le 26 février 1986. Il parle d'une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu.

Ce dont nous débattons aujourd'hui, c'est l'augmentation de la taxe de vente dont le gouvernement tirera d'assez bonnes recettes. Il s'agit d'une augmentation de 1 p. 100 qui coûtera à la famille moyenne 150 \$ de plus par année. On procède également à une augmentation de 4 et 6 p. 100 respectivement sur l'alcool et le tabac. Cette augmentation se traduira par une dépense supplémentaire de 20 \$ par année pour la famille moyenne. Le gouvernement propose de nouvelles taxes de vente et d'accise et des taxes cachées sur de nombreux articles. Il augmente la taxe non seulement sur les cigarettes et l'alcool, mais également sur les carburants et l'essence.

Le gouvernement impose une taxe de vente sur les tablettes de chocolat et les boissons non alcoolisées de même que sur les vitamines et les produits pharmaceutiques. Il applique une taxe de vente à tout un éventail d'articles, et même sur les aliments pour animaux. Alors qu'on s'est penché sur cette question au comité, j'ai tenté de façon symbolique et réelle, de faire modifier cette mesure fiscale, afin d'en exempter les aveugles. Ils doivent nourrir leurs chiens, qui sont généralement de gros bergers allemands, ce qui leur coûte très cher. Le gouvernement n'a rien voulu entendre. Il est bien décidé à augmenter le montant de la taxe de vente imposée aux Canadiens.

• (1750)

Qu'a fait jusqu'ici le gouvernement au chapitre de la taxe de vente? En deux brèves années au pouvoir, il a considérablement accru ses rentrées d'argent provenant de la taxe de vente. En fait, en 1988, la taxe de vente imposée dans ses deux derniers budgets rapportera plus du double des recettes dérivées des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers et plus du quadruple des recettes que rapportent celles apportées à l'impôt des sociétés. En d'autres mots, de 1984 à 1988, la taxe de vente imposée par le gouvernement conservateur équivaudra à quelque 6,7 milliards en revenus supplémentaires, tandis que la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera les recettes de l'État de quelque 3,3 milliards de dollars et celle de l'impôt des sociétés, de seulement 1,4 milliard.

Sous prétexte d'éponger le déficit, les gens d'en face ont considérablement augmenté nos impôts. Évidemment, ils n'imposent à leurs amis du monde des affaires que les plus faibles augmentations. C'est le groupe des Canadiens ordinaires qui est le plus durement frappé. Nous sommes tous au courant de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers mais le plus important est un impôt caché, soit la taxe de vente, qui est une taxe indirecte.

Voyons quelles seront les conséquences de ces changements sur la famille canadienne moyenne. Dans l'exposé économique de novembre 1984, tout juste après avoir été porté au pouvoir, le parti conservateur a augmenté la taxe de vente et la taxe d'accise, ce qui coûtera à la famille canadienne moyenne quelque 350 \$ de plus par an. Dans le budget de mai 1985, il a encore une fois augmenté ces deux taxes, ce qui amènera la famille moyenne à déboursier cette fois 325 \$ de plus par an. Enfin, l'augmentation prévue dans le budget de février 1986 l'obligera à payer 170 \$ de plus par an. Toutes ces augmentations équivalent à 845 \$ en taxes supplémentaires que la famille canadienne moyenne sera tenue de payer.

Environ 69 p. 100 de toutes les hausses fiscales décrétées par les conservateurs depuis qu'ils ont accédé au pouvoir sont de caractère occulte, alors que seulement 31 p. 100 sont des hausses non déguisées de l'impôt personnel.

Je le répète, sous ce gouvernement conservateur, le Canada s'est mis à recourir d'une façon très marquée à la taxe de vente. Il l'a en quelque sorte généralisée. Quand nous comparons notre situation à celle des autres pays de l'OCDE, nous constatons que notre pays est l'un de ceux qui comptent le plus sur les taxes occultes, les taxes de vente, pour alimenter son Trésor. J'aimerais citer un extrait d'un article de John Ferguson publié l'autre jour dans le *Citizen* d'Ottawa. Voici:

Les chiffres publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques, dont le siège se trouve à Paris, indiquent que les taxes sur les biens et services représentent déjà près de 33 p. 100 de tous les recettes fiscales du Canada, alors qu'elles n'en représentent que 30 p. 100 en Grande-Bretagne, 29 p. 100 en France, 27 p. 100 en Allemagne de l'Ouest, 18 p. 100 aux États-Unis, et seulement 15 p. 100 au Japon.

Je concède que ces extrapolations de l'OCDE comprennent également les taxes de vente provinciales.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le gouvernement ait recours sur une grande échelle à la taxe de vente. Une taxe de vente est cachée. J'imagine que les politiciens comme ceux qui constituent maintenant le gouvernement y trouvent un certain attrait; ils peuvent hausser les taxes sans que les gens s'en rendent compte directement. Ce sont des taxes qu'ils doivent payer chaque fois qu'ils achètent une barre de chocolat ou quelque autre produit manufacturé. Ce sont les taxes qu'ils payent s'ils conduisent une automobile et achètent de l'essence. Ils ouvrent constamment leur porte-monnaie. C'est un gouvernement grippe-sou. Il finit par saigner à blanc les Canadiens.

Il n'est pas surprenant que les députés d'en face proposent ce genre d'augmentations de taxes, parce qu'elles sont régressives. Elles frappent les pauvres plus que les riches. Tout le monde doit se nourrir, a besoin d'un logement et d'un moyen de transport. Ostensiblement nous prenons tous des vitamines, nous buvons des boissons gazeuses ou autres. Cependant, si on se trouve à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, le pourcentage du revenu qui va servir à payer les impôts est beaucoup plus élevé que celui d'une personne disposant d'un revenu élevé. Les experts s'accordent pour dire que généralement les taxes de vente sont régressives parce que les pauvres payent un pourcentage de leur revenu total plus élevé que les riches. Il n'est pas étonnant que le gouvernement conservateur préfère ce genre de taxe régressive.

Nous parlons de la nature cachée de ces taxes et de leur injustice. Elles ne touchent pas les riches de la même façon que les personnes à revenu faible ou modéré.